



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

défense et usage

Question écrite n° 72280

Texte de la question

Alors que dans son éditorial le général commandant la légion étrangère insiste sur le fait que, dans la formation des légionnaires, « une règle d'or guide les cadres : l'instruction du français, l'instruction en français, l'instruction au français », le numéro de juillet 2005 de Képi blanc, revue de la légion étrangère, indique (page 31) que les engagés participent à la validation du nouveau processus d'évaluation des candidats : le General Aptitude Tests (sic !). M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre de la défense si elle ne pense pas qu'en application de la loi sur l'usage de la langue française et conformément à la règle d'or définie par son chef, la légion étrangère devrait remplacer cette dénomination par une appellation française.

Texte de la réponse

Dans le numéro de juillet 2005 du magazine Képi blanc, la rédaction a utilisé l'expression general aptitude tests pour désigner l'acronyme GAT, ces tests d'aptitudes générales étant d'origine américaine. La Légion étrangère essayant d'adapter ce système à ses besoins depuis seulement quelques mois, elle n'avait, lors de la parution de l'article évoqué par l'honorable parlementaire, pas encore remplacé l'expression general aptitude tests par une appellation française. Toutefois, soucieuse de défendre la langue française, dont elle constitue par ailleurs un important vecteur, et conformément à la loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, la Légion étrangère utilisera dorénavant, dans toutes ses publications et lors de ses activités de service courant, le vocable « tests d'aptitudes générales » pour désigner la batterie de tests GAT.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72280

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 août 2005, page 7770

Réponse publiée le : 27 septembre 2005, page 8971